



Assemblée communale ordinaire du 24 juin 2020

Le président ouvre l'assemblée et souhaite une cordiale bienvenue aux personnes présentes. Il les remercie d'avoir rempli la liste de présence due au COVID-19. Les distances sont respectées. La séance de ce jour a été convoquée selon les dispositions légales en vigueur.

1. Nomination de deux scrutateurs

Monsieur Bernard Vuillaume et Madame Marie Dumas sont désignés scrutateurs et ils sont d'ores et déjà remerciés.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 21 janvier 2020

Le procès-verbal a pu être consulté au bureau communal ainsi que sur le site Internet, aucune remarque n'a été formulée. Le PV est accepté par 26 voix. Le Président remercie Emilie Quiquerez pour la rédaction.

3. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2019

Le président cède désormais la parole à Mme Isabelle Quiquerez, caissière.

Rapport de la caissière

Les comptes de l'année 2019 de la Commune de Grandfontaine ont été bouclés le 31 décembre 2019 par la caissière.

Le budget 2019 approuvé en assemblée communale le 11 décembre 2018 prévoyait un excédent de charges de Fr. 64'779.- Les comptes bouclent finalement par un bénéfice de Fr 88'821.62.

La vérification intermédiaire des comptes a été effectuée le 23 septembre 2019. Les comptes 2019 ont été vérifiés et approuvés par les vérificateurs, les 12 et 19 mai 2020.

L'année 2019 en quelques lignes :

L'exercice 2019 peut être qualifié d'exceptionnel. La quotité d'impôt est à 2.25, la taxe immobilière 1.5 % et la taxe pour avances cadastrales à 0.5 %. L'ensemble des impôts ordinaires PP et PM ont été supérieurs à nos prévisions, notamment les augmentations sur le revenu des années antérieures.

Concernant les bâtiments, nous avons terminés les travaux d'assainissement des installations électriques des 2 classes. Les plateaux des tables de la halle ont été changés. Une étude a également été demandée concernant la capacité portante de la charpente en vue de l'assainissement suite au problème de vrillettes.

Durant cette année nous avons récolté Fr. 13'695.- pour la rénovation des fontaines. Nous remercions chaleureusement les généreux donateurs. C'est une somme d'environ Fr. 85'000.- que nous devons encore trouver afin que le projet puisse être réalisé dans sa globalité. Pour la réfection de la place de jeux, nous avons reçu Fr. 10'450.- de dons et le solde sera financé par le Patenschaft et la LORO, les travaux sont terminés.

En assemblée du 25 juin 2019, les citoyens ont accepté le cautionnement au FC Haute-Ajoie de Fr. 473'000.- pour la réfection et l'agrandissement du terrain de football et de ses infrastructures.

Dans le cadre de ses compétences, le Conseil communal a décidé la participation à la réfection d'un chemin en béton au lieu-dit la Férouse pour un montant de Fr. 2'804.10 ainsi que des travaux au bord du chemin route de Réclère pour la somme de Fr. 1'830.90.

Nous avons reçu Fr. 9'180.- de subventions du pour le passage au LED de l'éclairage public. Nous avons également bénéficié de Fr. 6'450.- de subvention pour l'objet arbres-habitats.

La somme de Fr. 5'210.10 a été versée sur le fonds chemins ruraux.

Suite à l'entrée en vigueur du MCH2 en 2020, nous avons dû dissoudre les fonds suivants :

- Informatique
- Patinoire
- Rénovation fontaines, montant versé sur le crédit construction rénovation Fontaines
- Plan d'aménagement local somme attribuée au crédit rapport opportunité PAL.

Effectivement, avec la mise en œuvre du MCH2 les financements spéciaux ne pourront plus être alimentés par l'impôt mais uniquement par des allocations reposant sur une base légale (règlement communal).

Le compte rénovation bâtiment devra être utilisé avant le 31.12.2021 pour la rénovation des bâtiments. Après cette date, il sera affecté au compte de bilan intitulé « **Réserve de politique budgétaire** ».

Concernant le compte « provision sur impôts », le montant sera transféré au 01.01.20 sous « Réserve de politique budgétaire ».

Etant donné que la situation financière le permettait, nous avons procédé à des amortissements extraordinaires de 6 prêts (taux variable de 2.5%) pour un total de Fr. 61'201.-.

Durant l'année, nous avons eu le plaisir d'allouer 2 allocations de naissance.

Le cartel des sociétés locales a également demandé une participation financière pour l'organisation de la fête du village, un montant de Fr. 800.- a été accordé. Une somme de Fr. 500.- a été octroyée au FC Haute-Ajoie pour ses finales d'ascension en 2ème ligue.

Une augmentation des arrérages d'impôts est constatée, le montant au 31.12.2019 se chiffrait à Fr. 439'172.10.

Le bilan laisse apparaître une nette augmentation de fortune ceci étant dû au fait qu'avec l'introduction du MCH2 nous avons dû mettre au bilan le patrimoine financier et pour notre commune ce sont les 2 logements rue de la Férouse 7 chiffrés à la valeur vénale de Fr. 240'000.- ainsi que 3 terrains en zone à bâtir pour une valeur vénale de Fr. 158'785.-.

Nous pouvons analyser notre situation financière en fonction des 4 indicateurs harmonisés :

Le **degré d'autofinancement** part des revenus affectée au financement des nouveaux investissements. Pour 2019, le chiffre est de 1'504.64. Un degré supérieur à 100 est un indice de désendettement. L'autofinancement est de Fr. 233'596.- montant que nous pourrions investir sans augmenter la dette.

La **capacité d'autofinancement** caractérise la capacité, respectivement la marge financière dont dispose une commune. Pour 2019, nous obtenons 17.21. Une part inférieure à 10 est l'indice d'une faible capacité d'investissement.

La **quotité des intérêts** détermine la part des intérêts nets mesurée aux revenus. La quotité 2019 est de 0.73, jusqu'à 2 % elle est considérée comme faible.

La **quotité de la charge financière** détermine la part des charges financières induites par le service de la dette mesurée aux revenus. Une part supérieure à 15 est l'indice d'un endettement élevé. Pour 2019, la quotité de la charge financière est de 8.03.

Notre indice de ressources 2018 est de 57.55. Ce chiffre sert à déterminer la part de la péréquation financière en notre faveur.

La dette brute par habitant s'élève à Fr. 3'415.97 et la dette nette par habitant se monte à Fr. 990.80.

Malgré l'excellent résultat de l'exercice 2019, il est nécessaire de rester vigilant. Effectivement, le coronavirus aura des retombées sur les finances communales des prochaines années.

Le 31 décembre 2019, la commune comptait 388 habitants.

Le Conseil communal, lors de sa séance du 28 mai 2020 a accepté les comptes 2019 tels que présentés et recommande à l'assemblée communale de les approuver.

Le Président remercie Isabelle Quiquerez pour son travail et cède la parole à Mme Joëlle Vuillaume, membre de la commission des vérificateurs des comptes. Aucune irrégularité n'a été constatée et ils ont été bouclés avec soin. Les vérificateurs des comptes proposent à l'assemblée de les accepter tels que présentés et d'en donner décharge à la caissière.

Un citoyen souhaite connaître l'économie pour le passage au LED de l'éclairage public. Il est d'environ Fr. 7'000.- par année selon Isabelle.

Les comptes 2019 sont acceptés par à l'unanimité par l'assemblée.

4. Divers

La parole est donnée à Mme le Maire qui informe que la réfection de la place de jeux est terminée et sera ouverte au public le 1^{er} juillet 2020. Les travaux de rénovation des fontaines débuteront autour du 25 août 2020. Les compteurs d'eau sont à relever au plus vite. Madame le Maire met en garde les personnes vulnérables s'agissant du coronavirus. L'assainissement des conduites souterraines a démarré cette semaine. Mme le Maire souhaite un bel été à tous les citoyens présents.

Une citoyenne demande s'il serait possible de rallier la piste cyclable de Grandfontaine à Rocourt.

M. Thomas Vuillaume lui répond qu'il y a un projet en cours entre la croisée de Roche d'Or et Grandfontaine, qui passerait derrière chez M. Patrick Quiquerez.

Une habitante informe que des chiens se baladent souvent en liberté au village. Le Conseil communal en prend note.

Un citoyen interpelle le Conseil communal s'agissant de l'interdiction de faire du feu en forêt qui est toujours active sur le site internet alors qu'elle a été levée. Il lui est répondu que le site sera mis à jour rapidement.

M. Laurent Pilloud prend la parole concernant les permis de construire. Il rappelle qu'en fonction du genre de travaux, du coût de ceux-ci, de la surface aménagée, il est obligatoire d'obtenir un petit permis de construire délivré par la commune ou un grand permis délivré par le canton avant d'effectuer les travaux.

Le Président précise qu'après la séance M. Denis Eschmann de la fondation RéaJura Cœur présentera le nouveau défibrillateur public installé au hangar communal à la Place des Tilleuls. Il clôt les débats et souhaite un bel été à toutes et tous.

La séance est levée, il est 20h50 et 26 personnes étaient présentes.

5. Information et démonstration au public relative au défibrillateur

Ce point est présenté après l'assemblée par Monsieur Denis Eschmann de la fondation RéaJura Cœur.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président

La Secrétaire

Daniel Quiquerez

Sarah Blaser Quiquerez